

# **Statuts la SSC**

**Avenant du 16 mai 2018**

## **ANNEXE V**

### **Règlement relatif à la cotisation / attestation transparente des frais**

1. Les cotisations de membre de la SSC sont déterminées par l'assemblée générale, conformément à l'art. 6 des statuts de la société.
2. Le paragraphe 6 prévoit que les cotisations de membre doivent être réparties de manière transparente entre les membres redevables d'une cotisation dans l'attestation. Le paragraphe 5 prévoit que les détails doivent être précisés dans une annexe des statuts.
3. La cotisation d'un membre de la SSC se compose des éléments suivants en fonction de l'adhésion individuelle, des ajouts et suppressions pouvant être réalisés sur décision de l'assemblée générale :
  - a. Cotisation pour les sociétés de formation approfondie ou groupes d'expert reconnus de la SSC
  - b. Cotisation pour la société de discipline SSC ou d'autres sociétés de discipline ayant adopté le présent règlement à propos de la cotisation par analogie
  - c. Cotisation pour le Swiss College of Surgeons
  - d. Cotisation pour la FMCH.
4. Le montant des composants a, c et f de la cotisation est proposé par les sociétés ou groupements concernés et doit être approuvé par l'assemblée générale de la SSC du fait que la cotisation totale en résulte.
5. Un membre doit un composant particulier s'il est membre d'un groupement en raison de son profil individuel de membre et donc peut avoir recours à ses droits et prestations.
6. L'attestation transparente permet d'assurer qu'un membre ne se voit pas facturer plus d'une fois un composant de la cotisation.
7. Un organisme de recouvrement est mandaté pour établir les factures et recouvrer les cotisations des membres. Il est possible de mandater un organisme de recouvrement externe ou un service de l'un des groupements ou sociétés liés.
8. Le total des cotisations encaissées pour chacun des groupements est transféré rapidement à ce groupement par l'organisme de recouvrement.

**Exemple :**

Adhésion à la SSC, la SSVC et la SSCV :

Société de formation approfondie SSCV	x CHF
Société de discipline SSC	y CHF
Société de discipline SSCV	z CHF
Adhésion FMCH	v CHF
Adhésion SCS	w CHF
Cotisation de membre totale	$(x+y+z+v+w)$ CHF